

**Opposition au projet de réaménagement du chemin du Russel  
mis à l'enquête du 10 juin au 11 juillet 2022**

Madame, Monsieur,

Empruntant très souvent à pied le chemin du Russel pour me rendre au bord du lac, je me permets un certain nombre de remarques et de questions sur la mise à l'enquête du réaménagement de la superstructure dudit chemin.

**1. Général**

- Une dépense importante va être consentie pour réaménager ce tronçon avec un résultat pratiquement identique à la situation existante en termes de **sécurité pour les piétons**.
- Les aménagements proposés sont principalement axés **sur la réduction de la vitesse** pour les véhicules, rien n'est prévu pour la mobilité douce.
- **Les 10 places de parc voitures** envisagées (très souvent inoccupées) répondent-elles à un réel besoin ? Une enquête auprès des riverains à ce sujet a-t-elle été réalisée ? Combien de macarons de parcage sur le domaine public sont-ils délivrés sur ce tronçon ? Ces places de parc pourraient être avantageusement remplacées par des rétrécissements de chaussée « verts ».

**2. Tronçon Bochet-Charmilles**

- L'option de **réaliser un trottoir supplémentaire** coté Lausanne a-t-elle été étudiée ? Par exemple en empruntant une bande de terrain des parcelles 617 (Chertenges) et 618 (largeur environ 1,15 mètre, compte tenu du rétrécissement de la chaussée), moyennant des servitudes.
- En lieu et place du décrochement vertical de 3,75m proposé vers l'entrée de Chertenges, la réalisation de **deux plateaux surélevés** aux entrées des parcelles 617 et 618, contribuerait à réduire de manière significative la vitesse des véhicules.
- Contrairement au point 6.2 du rapport S&N, **je suggère de conserver le passage piétons** existant sur le carrefour Russel-Charmilles. Les enfants empruntant ce passage ne se rendent pas qu'à l'école mais également au Parc du Russel.

**3. Tronçon Charmilles-Léman**

- Je constate que **le trottoir existant coté Genève ne dessert aucune entrée de propriété**. Le déplacement de ce trottoir de l'autre côté de la chaussée, desservant alors 4 parcelles, serait bien plus approprié. Cette option a-t-elle été étudiée ?

- Le point 9.1 du rapport S&N qui mentionne un trottoir coté Lausanne nécessite une clarification.

Dans l'attente des réponses à mes questions, je m'oppose donc à ce projet de réaménagement considérant qu'il pourrait être potentiellement amélioré.

En lien indirect avec ce projet j'aimerais obtenir des éclaircissements sur le stationnement des véhicules sur le chemin des Charmilles. Aucune place de parc n'est marquée sur ce chemin mais je constate que certains propriétaires parquent systématiquement leurs véhicules sur la chaussée, au lieu de les parquer sur leurs propriétés comme le prévoit le règlement. Ceci compromet également la sécurité des enfants circulant à vélo ou marchant sur ce tronçon.

Autre lien indirect avec ce projet, j'aimerais savoir si la Municipalité a l'intention d'étudier le passage à 30km/h sur le chemin du Bochet ? Cet axe est fortement fréquenté par des enfants se rendant à l'école à vélo. Cette mesure contribuerait grandement à améliorer leur sécurité, en particulier en lien avec la disparition d'une bande cyclable (direction Lausanne) sur le tronçon rénové du chemin.

En vous remerciant par avance de vos réponses, je vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Pierre Jaton